

La vente en viager

LA FORMATION

Prérequis

Savoir réaliser des calculs de base

Objectifs de la formation

- Connaître le régime et les modalités de la vente en viager
- Savoir proposer cette alternative pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier
- Être capable de réaliser une simulation avec tous les calculs nécessaires à ce type de proposition
- Être en mesure de sécuriser la transaction

Durée

7 heures

Public

- Professionnels régis par la loi HOGUET :
 - Agent immobilier, agent commercial immobilier
 - Administrateur de biens, syndic de copropriété
 - Marchands de biens, bailleurs sociaux
 - Foncières immobilières
- Collaborateurs salariés de ces professionnels
- Personnes en reconversion professionnelle

Tarif inter : 210 € Net de taxes

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes

LE PROGRAMME

- Histoire et définition de la vente en viager
- Les éléments sociaux économiques
- Les règles générales de la vente en viager (code civil et autres textes de lois)
- Terminologie utilisée
- Vente en viager libre et vente en viager occupé
- Estimation du prix du bien / Estimation de la valeur locative
- Modalités de paiement
- Choix et utilisation des éléments nécessaires aux calculs
- Modalités de la vente / Sécurisation de la transaction
- Avantages et inconvénients de cette formule

LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités :

Cette formation est dispensée 100% en présentiel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise

Délais :

- Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
- Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
- Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

▪ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

▪ LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections et des temps de mise en application
- Une partie de la journée est consacrée à la réalisation de cas pratiques afin de bien appréhender les calculs de plus-values
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'une connexion Wi-Fi et de tablettes

▪ LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de mise en situation et test en ligne des connaissances théoriques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

▪ SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Fiscalité de l'acquisition et de la cession immobilière
- Déontologie, la non-discrimination et lutte contre le blanchiment d'argent
- Expertise et évaluation immobilière
- SCI : Fiscalité de la SCI
- SCI : Constitution et gestion
- La chasse immobilière
- Les différents types de baux

▪ LES CONTACTS

Responsable Pédagogique : Karine Ricart - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable de la Formation : Dominique Riutort - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable Administrative : Karinne Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Référent Handicap : Céline Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08